



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 6 avril 2023  
Procès-verbal n°308

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)  
M. Sylvain Fuser (vice-président)  
M. Frédéric Bieri (secrétaire)  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Deborah Brindley  
Mme Mitzi Carmona  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
M. Didier Maison  
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Stéphane Deléchat  
Mme Eva Keifflin  
Mme Ana Ménétrety  
Mme Nina Rime

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 307 de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 15 février 2023 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission de la Cohésion sociale du 6 mars 2023
6. Rapport de la commission Culture, sports et loisirs du 13 mars 2023
7. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Frs 8'000.- destiné à couvrir une dépense non prévue pour la location d'infrastructure permettant la pratique d'activités sportives et de loisirs en extérieur
8. Distribution et présentation des comptes annuels 2022
9. Questions orales / écrites
10. Divers

Questions du public

**La présidente** ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux.

### 1. **Approbation du PV n° 307 de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023**

*Point 7, Divers, Rapports des commissions, 8<sup>ème</sup> ligne* : « **M. Deléchat** (et non pas Delétraz) pense que les commissaires ne savent pas forcément prendre des procès-verbaux ... »

Avec cette correction, le procès-verbal de la séance du 16 février 2023 est approuvé par 7 « oui » et 2 abstentions.

### 2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

**La présidente** annonce que le Bureau du Conseil municipal n'a aucune communication à faire.

Concernant le tableau des commissions, la présidente relève que la commission Environnement sera convoquée le 2 mai 2023.

### 3. **Décision de l'AG de l'ACG du 15 février 2023 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 15 février 2023 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre. Ils ne s'opposent pas à cette décision.

### 4. **Communications du maire et des adjoints**

**M. Mottet** annonce que la direction de l'Aéroport international de Genève a proposé de rencontrer les autorités politiques d'Avully pour un moment d'échange, ainsi qu'une visite des installations. La date retenue est le 19 septembre, à 17h.

**M. Baudin** fait savoir que la nouvelle place de jeux de Gennecy est terminée et en activité depuis le 25 mars.

**M. Dethiollaz** informe :

- que le projet du CAD-Avully avance et qu'il sera en mesure de faire un état de lieux lors de la prochaine séance de la commission de l'Environnement du 2 mai. Le sujet de l'énergie photovoltaïque sera abordé lors de cette séance.
- que la société Serbeco invite l'ensemble du Conseil municipal à venir visiter son centre de tri des déchets à Satigny, le 4 mai, à 16h.

### 5. **Rapport de la commission de la Cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 6 mars 2023**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la commission de la Cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 6 mars 2023. **Mme Carmona**, présidente de la commission, le présente brièvement :

- Le premier point de l'ordre du jour était consacré à la présentation de l'équipe Bus unité prévention parcs Bernex-Champagne (BUPP) de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (Fase). Les commissaires ont trouvé la présentation très intéressante et ont posé diverses questions pour obtenir des précisions. Ils ont notamment appris que des jeunes d'Avully, encadrés par des TSHM, ont participé à un voyage en Tunisie, voyage qui a fait l'objet d'un article dans l'Echo d'Avully. Ayant relevé qu'il est question de la Maison des associations de Chancy. **M. Fuser** espère que l'exécutif a toujours en tête la création d'un local pour les jeunes à Avully, qu'ils réclament et dont ils ont besoin depuis longtemps. Ce local pourrait être intégré dans le projet BUPP. **M. Dethiollaz** confirme que l'exécutif réfléchit toujours à cette question. **M. Fuser** remercie l'exécutif pour cette confirmation.

- Le deuxième point de l'ordre du jour concernait l'association Burkina. Les commissaires ont maintenu l'idée de laisser le soin au Conseil municipal de chaque législature de choisir l'association qu'il souhaite financer. La commission a ensuite accepté, par 4 « oui » et 1 « non », de diminuer de moitié en 2024 le montant de la subvention accordée à l'association Burkina et donc de lui attribuer CHF 3'500.- au lieu de CHF 7'000.-. En 2025, l'association ne recevra aucune subvention.

**Par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la diminution de 50% de la subvention attribuée à l'association Burkina en 2024 et la fin de celle-ci en 2025**

## 6. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 13 mars 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la commission culture, sports et loisirs du 13 mars 2023, séance consacrée à l'inauguration du nouvel espace sportif au Hobbyland et aux casiers Box Up. **Mme Besse Giorgi**, présidente de la commission, le résume brièvement :

- Inauguration du nouvel espace sportif : suite au courrier envoyé à diverses associations, toutes ont répondu présentes, sauf l'Athlétic Club d'Avully. L'inauguration débutera par une partie officielle, suivie d'une verrée offerte par la commune. Il n'y aura aucun stand de nourriture ou de boissons. Les démonstrations des différents groupes auront ensuite lieu, ainsi qu'éventuellement des tournois de ping-pong ou de baby-foot organisés par le Groupement gymnique d'Avully.
- Casiers Box Up : **M. Baudin** a pris contact avec la société Box Up et a reçu un devis de CHF 7'200.- pour la location de 6 casiers et leur installation sur une dalle de béton amovible. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal est appelé à se prononcer ce soir sur une proposition du maire pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 8'000.- destiné à couvrir la location et l'installation de ces casiers. Le module des 6 casiers proposant un matériel varié (badminton, volley-ball, ping-pong ...) devrait être installé avant l'été.
- Dans le point « Divers », la commission a souhaité réfléchir à nouveau, lors de la prochaine séance, sur un éventuel parcours didactique à travers la commune.

## 7. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 8'000 Fr. destiné à couvrir une dépense non prévue pour la location d'infrastructures permettant la pratique d'activités sportives et de loisirs en extérieur

*Vu que le Conseil municipal, dans sa séance du 16 février 2023, a décidé que soit mise à disposition de la population, dans l'espace public, une série de casiers contenant du matériel de sport et de loisirs,*

*vu que cette structure sera louée à un prestataire,*

*vu que le montant disponible sur la rubrique idoine ne permet pas de faire face à cette dépense,*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,*

*sur proposition du maire,*

**par xx voix, le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Frs 8'000.- destiné à couvrir la dépense liée à la location d'une série de casiers contenant du matériel de sport et de loisirs placée dans un espace public en libre accès à la population,
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2023 sur le compte 3420.00.31610.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**Par 9 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.**

## 8. Distribution et présentation des comptes annuels 2022

Les conseillers municipaux reçoivent les comptes annuels 2022. **M. Mottet** les présente, selon le message transmis ci-dessous, et précise qu'ils seront étudiés de manière approfondie à la séance de la commission des finances du 24 avril :

### 1.1 GENERALITES

Conformément à la LAC ainsi qu'au RAC, notamment aux dispositions votées par le Grand Conseil à travers la loi 11787, le budget ainsi que les comptes sont présentés selon le modèle de compte harmonisé 2 (mch2). Conformément aux obligations, la commune s'est par ailleurs dotée d'un système de contrôle interne (SCI). Certaines données liées à la fiscalité ne peuvent soutenir la comparaison avec le budget car elles ne peuvent être estimées – ou leur estimation ne serait que statistique – au moment de l'élaboration budgétaire.

### 1.2 RESULTATS GLOBAUX ET COMPARAISONS

#### Compte de résultat

Le compte de résultat reflète l'intégralité de l'activité financière de la commune. Il intègre l'ensemble des résultats, soit :

- le résultat d'exploitation : reflet de l'activité générale hors charges et revenus financiers ;
- le résultat financier : résultat d'exploitation + charges et revenus financiers, provenant pour une large partie de l'activité générée par les immeubles locatifs. Sont également intégrés dans ce résultat les éventuels revenus ou pertes liés aux placements financiers ;
  - Le résultat d'exploitation et le résultat financier composent le résultat opérationnel.
- le résultat extraordinaire : formé des charges extraordinaires, telles que les amortissements complémentaires, par exemple et des revenus extraordinaires.

Les comptes 2022 de la commune bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de **Frs 4'797'479.20**.

Comparaison budget 2022 - compte 2022 (%)	
Charges	- 8.7 %
Revenus	+ 73.3 %

Comparaison compte 2021 - compte 2022 (%)	
Charges	+ 13.8 %
Revenus	+ 63.3 %

Structure des revenus comptables et financiers (%)	
Fiscalité « directe »	29 %
Fiscalité du système péréquatif et compensations	20.8 %
<b>Total fiscalité</b>	<b>49.8 %</b>
Loyer des immeubles locatifs	10.3 %
Adaptations comptables immeubles communaux et actions PF	34.3 %
Locations infrastructures, ventes de prestations, revenus financiers	4.1 %
Autres (subv, taxes, particip., redevances, remboursements, émoluments, amendes)	1.5 %

Commentaire : la commune reste d'autant plus dépendante des mécanismes issus de la péréquation intercommunale (env. 1/5 de la fiscalité) que le résultat est « faussé » par la réévaluation des immeubles locatifs en 2022.

### 1.3 ELEMENTS MARQUANTS

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, soit le résultat sans les charges et revenus financiers, laisse apparaître quant à lui un excédent de revenus de **Frs 1'136'873.03**.

### Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation ont été contenues par rapport au budget (Frs 850'000.-). Ce sont dans les dépenses de biens et services (Frs 680'000.- à elles seules) et notamment les entretiens (Frs 137'000.-) et les honoraires (Frs 70'000) que les différences cumulées sont les plus notables. Ces éléments restent de fait difficiles à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.

Entre 2020 et 2021, les charges d'exploitation augmentent cependant à hauteur de Frs 235'000.-.

### Revenus d'exploitation

Sur le plan de la fiscalité « directe », les revenus émanant des personnes physiques se situent au niveau du budget mais les correctifs des années précédentes laissent apparaître un résultat global meilleur.

Une fois de plus, le fonds de péréquation intercommunal PM apporte à la commune une manne largement supplémentaire à ce qui avait été budgétisé, de l'ordre, cette année, de près de Frs 300'000.-. La bonne situation économique du canton, relayée par les mécanismes péréquatifs, profite ainsi grandement à la commune.

Quant à la contribution reçue de la péréquation financière, si son montant ne peut varier entre le budget et les comptes, elle est tout de même supérieure de près de Frs 400'000.- par rapport à 2021.

### Résultat financier

#### Charges financières

L'excédent des charges financières s'élève à plus de Frs 340'000.-. Cette différence s'explique par la dépréciation de la valeur comptable de l'immeuble du 14-18 Moulin-Roget d'un montant de près de Frs 560'000.-, qui fait suite au processus de réévaluation des immeubles rendu obligatoire tous les 5 ans. Sans cette dévalorisation, les charges financières auraient été contenues, notamment par le fait qu'il y a eu moins de travaux lourds menés sur les immeubles locatifs d'une part. D'autre part, la fin de l'application par la BNS d'intérêts négatifs a également contribué à un non-dépensé budgétisé.

#### Revenus du PF

Le résultat global 2022 est fortement impacté par une appréciation très marquée de la valeur des immeubles du patrimoine financier communal, conséquence d'une évaluation qui a été menée dans une année tout à fait particulière. En effet la très forte inflation, phénomène qui n'avait plus cours en Suisse depuis de nombreuses années, a eu comme conséquence d'augmenter très fortement l'indice du prix de la construction et, par voie de conséquence, la réévaluation de nos immeubles a fait bondir leur valeur comptable de plus de Frs 2'700'000.-

Comme il en est maintenant habituel, la variation des titres BCGe peut à elle seule influencer plus ou moins fortement sur le résultat financier. En l'espèce, les titres BCGe ayant enregistré une hausse importante (Frs 179.50 au 31.12.22 contre Frs 160.50 au 31.12.21), environ Frs 261'800.- ont été comptabilisés aux revenus contre un peu plus de Frs 20'500.- en 2021. Le résultat financier en est affecté d'autant.

## 9. Questions orales / écrites

La présidente n'a reçu aucune question écrite. Aucune question orale n'est posée.

## 10. Divers

Absence de M. Mickael Batista da Silva

M. Fuser constate ce soir encore que M. Mickael Batista da Silva n'est pas présent à cette séance du Conseil municipal. Il lui a été demandé de se montrer compréhensif à l'égard de M. Batista da Silva, mais il rappelle que ce dernier s'est présenté comme candidat en tant qu'adjoint au maire lors des dernières élections et qu'il était donc censé accepter de prendre des responsabilités importantes et de s'engager pour les habitants de la commune. Aujourd'hui, comme depuis plusieurs mois, il fait cruellement défaut et de manière inadaptée, car il n'annonce pas son absence et ne répond à aucune sollicitation. M. Fuser estime que ce comportement est inadmissible. Pour le fonctionnement démocratique du Conseil municipal et le bien de son groupe, il estime que M. Batista da Silva devrait réfléchir et démissionner de lui-même, puisque le règlement du Conseil municipal ne permet pas de le révoquer. M. Bieri, qui fait partie

du même groupe que **M. Batista da Silva**, signale que son groupe n'est pas resté les bras croisés. Des courriers lui ont été envoyés, dont l'un en recommandé qu'il n'est pas venu chercher. Une rencontre a également été organisée il y a plus d'une année avec certains membres du groupe pour tenter de faire évoluer la situation. **M. Dethiollaz** confirme que des mesures ont été prises au sein de la liste communale vis-à-vis de M. Batista da Silva. Suite à la demande de **la présidente**, le Conseil municipal donne son accord pour le remplacement de **M. Batista da Silva** dans les diverses commissions dont il est membre, à savoir :

Commission des Bâtiments : remplacement de **M. Batista da Silva**, président, par **M. Bieri**. **M. Bieri**, qui était membre, est remplacé par **Mme Corinne Maison**.

Commission Culture, sports et loisirs : il sera remplacé par **Mme Natacha Gonzalez**.

Commission des Espaces publics et mobilité : il sera remplacé par **Mme Magali Besse Giorgi**.

Commission Sécurité publique : il sera remplacé par **Mme Mitzi Carmona**.

Commission Vie locale et économie de proximité : il sera remplacé par **M. Frédéric Bieri**.

**M. Baudin** remercie le Conseil municipal pour son action.

*Assemblée générale de l'association Burkina*

**Mme Carmona** fait savoir que l'assemblée générale de l'association Burkina aura lieu le 25 mai, à 20h, à la Mairie de Laconnex. **Mme Jendoubi** souhaiterait vivement qu'un représentant de l'exécutif soit présent à cette assemblée générale.

*Remerciement*

**M. Fuser** tient à remercier **M. Gandolfo** d'avoir transmis les documents concernant les comptes annuels 2022 assez tôt pour que le Conseil municipal puisse les étudier avant la séance de la commission des finances.

*Album de photos*

**Mme Besse Giorgi** demande si la commune serait intéressée par un album photos appartenant à sa tante, dont certaines pourraient présenter un intérêt historique. L'administration procédera à un tri des photos pour les archives et transmettra celles qui restent à **la présidente**.

*Deuxième remerciement*

**M. Fuser** souhaite remercier l'exécutif d'avoir donné suite à sa proposition concernant le système easyvote pour les jeunes de 18 à 25 ans. Il est heureux de cet encouragement à l'exercice des droits civiques de la jeunesse d'Avully. Pour sa part, **M. Mottet** remercie l'administration d'avoir mis en place easyvote.

La séance est levée à 20h05.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire